



Le 5 janvier 2018

**MAIRIE
DE LABLACHÈRE**

Tél : 04.75.36.65.72

Fax : 04.75.36.57.80

Mail : lablachere.mairie@wanadoo.fr

Site : www.lablachere.fr

Monsieur le maire de Lablachère

à

Monsieur le Préfet de l'Ardèche
07000 PRIVAS

Objet : emplacement du futur collège Vallée de la Beaume

Monsieur,

Je me permets de vous interpeller à propos de la décision du conseil départemental de changer d'emplacement pour construire le futur collège.

En effet cet emplacement semblait définitivement choisi à la Raze à côté de la piscine et du stade car depuis ces 6 années, le conseil départemental a sollicité la commune de Lablachère pour acquérir des terrains :

- en 2011, à la demande de Pascal TERRASSE président du Conseil départemental et avec la confirmation de la Communauté de Communes Beaume-Drobie, la commune de Lablachère acquière au quartier de la Raze, un terrain de 11 000m²,
- le 29 novembre 2016 le Conseil départemental demande à la commune de Lablachère d'élargir le périmètre du projet par l'acquisition de parcelles supplémentaires. La mairie se conforme à ce souhait et achète les terrains.
- le 6 septembre 2016 Hervé Saulignac président du Conseil départemental annonce solennellement à Joyeuse lors d'une rencontre sur la présentation du projet du collège « **Les élèves feront leur rentrée dans un nouvel établissement en 2020, sur le site de la Raze à Lablachère à proximité du centre aquatique La Perle d'Eau** ».

-des subventions relatives aux voies douces desservant le collège à la Raze sont également attribuées en 2016 à la commune de Lablachère par le conseil départemental.

Puis le 18 décembre 2017 revirement total de Laurent Ughetto président du Conseil départemental qui décide avec la CDC Beaume-Drobie mais sans aucune concertation avec le maire de Lablachère, et sans l'informer, de choisir un autre emplacement.

Le Conseil départemental ne peut prétendre découvrir au bout de 6 ans les contraintes environnementales présentes sur le site (l'emplacement du collège à la Raze n'est pas sur le site Natura 2000) et affirmer que celles-ci seraient moins longues et moins coûteuses à Joyeuse.

Pourquoi ces études environnementales n'ont-elles pas été commencées depuis 2016 lors de la confirmation par M. Saulignac ?

Cette déloyauté choque les élus au vu:- du gaspillage d'argent public (achat des terrains à la demande du Conseil départemental, études préalables qui ont été faites à la Raze, nouvelles acquisitions de terrains nécessaires sur la commune de Joyeuse, coût de l'aménagement des voies, alors qu'une voie rapide existe déjà pour accéder à la Raze)

- du gaspillage de terres agricoles (car situé à Plan Bernard sur la route de Joyeuse le collège impactera toutes les terres agricoles situées autour)
- de la sécurité routière qui est en jeu (route étroite, traversée de Joyeuse et de Lablachère par les cars scolaires) alors qu'à la Raze un rond-point, une route dessert ce terrain.

Nous sommes conscients de l'urgence d'un nouveau collège mais déçus par ce manque de concertation, les atermoiements et les revirements de situation néfastes à la confiance entre élus pour la réalisation de projets communs sur ce territoire.

Mais ce revirement ne va-t-il pas définitivement compromettre la construction de ce collège : la population est très inquiète !

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon respect.

Jean-Luc TOUREL
Maire de Lablachère



Copie à Madame la sous-préfète de Largentière



Le 15 janvier 2018

**MAIRIE
DE LABLACHERE**

Tél : 04.75.36.65.72

Fax : 04.75.36.57.80

Mail : lablachere.mairie@wanadoo.fr

Site : www.lablachere.fr

Monsieur le maire de Lablachère

à

Monsieur Laurent UGHETTO
Président du Conseil Départemental de l'Ardèche
Hôtel du département
07000 PRIVAS

Objet : Le nouveau collège Vallée de La Beaume

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 décembre 2017 vous décidez de changer l'emplacement du collège initialement prévu à Lablachère. Vos explications et surtout la mise en cause des élus de Lablachère à ce sujet sont illégitimes et particulièrement malintentionnées.

Au-delà de l'injustice et de l'indignation qu'elles suscitent et afin de rétablir la vérité sur cette question, permettez-moi de vous faire part de mes observations à travers un rapide historique de ce dossier.

A la demande de Monsieur Pascal Terrasse en 2011 et afin d'y implanter le futur collège Vallée de La Beaume, la commune de Lablachère acquière 11 000m² au quartier de la Raze à Lablachère.

Le 6 septembre 2016 son successeur Monsieur Hervé Saulignac annonce solennellement à Joyeuse lors d'une rencontre sur la présentation du projet du collège « **Les élèves feront leur rentrée dans un nouvel établissement en 2020, sur le site de la Raze à Lablachère à proximité du centre aquatique La Perle d'Eau** ».

Le 29 novembre 2016 le conseil départemental demande à la commune de Lablachère d'élargir le périmètre du projet par l'acquisition de parcelles supplémentaires. La mairie se conforme à ce souhait.

Des subventions nécessaires à l'élaboration de voies douces permettant l'accès sécurisé au collège sont octroyées à la commune de Lablachère le 29 novembre 2016.

Dans un courrier du 10 novembre 2017, le département confirme son intérêt pour le quartier de la Raze.

Votre décision soudaine et inappropriée témoigne à mon avis d'une méconnaissance du dossier que votre accession récente à la présidence du conseil départemental n'a pas permis d'appréhender convenablement.

Comment pouvez-vous déclarer que la durée de l'étude environnementale à la Raze met en danger la réalisation du collège dans les temps impartis alors que cela fait 6 ans que les terrains sont à votre disposition ?

Comment pouvez-vous prétendre que le collège sortirait du plan pluriannuel d'investissement actuel et serait reprogrammé ultérieurement par la faute des élus de Lablachère qui n'ont fait que se conformer aux directives du département ?

Comment pouvez-vous prendre à témoin élèves et enseignants victimes à vos yeux des tergiversations des élus locaux alors que la seule faute en revient à vos tergiversations avec les principaux dirigeants de la CdC Beaume-Drobie ?

Enfin, comment osez-vous parler de positionnements politiques ? Si le président du département est élu sous une étiquette ou un parti politique, croyez-vous qu'il en soit de même pour le conseil municipal d'une commune de 2000 habitants ?

En tout état de cause, votre décision va entraîner un gaspillage indécent d'argent public. Celui des investissements communaux et des études financées à la Raze mais aussi des nouvelles acquisitions à Joyeuse et des infrastructures nécessaires à la réalisation d'un collège.

Vous n'ignorez pas non plus que l'emplacement du collège à Joyeuse hypothèque encore des terres agricoles.

Enfin, la zone en question est à proximité immédiate du site Natura 2000 « bois de Païolive, pelouses, habitats rocheux et zones humides des Grads n° 82016556 » qui nécessitera là aussi une enquête environnementale compliquée (lettre de monsieur le Préfet en réponse à un courrier du 20/10/2017).

Nous espérons que ce revirement soudain ne cache pas en fait une orientation budgétaire du plan pluriannuel d'investissement différente de ce qui était initialement prévu.

Le maire de Lablachère et son conseil municipal en appellent à Pascal Terrasse et à Hervé Saulignac vos prédécesseurs. Ils réclament un retour à la raison.

Le collège avec le gymnase sur le quartier de la Raze à proximité immédiate de la piscine intercommunale et du stade reste l'alternative la plus judicieuse. Les agissements et les manipulations de certains responsables de la CdC Beaume-Drobie, réalisés dans le plus profond mépris de la démocratie, doivent être dénoncés et la vérité reconnue.

Si les élus de Lablachère ont toujours assumé leurs choix, ils refusent de revêtir la responsabilité des autres.

La population locale est suffisamment responsable pour discerner le bien du mal. Elle sait l'intérêt que portent ses élus à l'ouverture du nouveau collège à la Raze. Depuis 2011, le conseil municipal de Lablachère a pris conscience de la réalisation d'une infrastructure indispensable et urgente pour les collégiens de notre secteur. En douter ou le contester est déshonorant et offensant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président du conseil départemental, l'expression de mon profond respect.

Jean-Luc TOUREL
Maire de Lablachère

